

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2019 – Crédit-bail-immobilier.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire reprenant de manière synthétique certaines informations contenues dans les documents comptables et budgétaires afin de faire apparaître les orientations majeures en ce domaine.

1 – Historique et orientations

Le 14 décembre 1998, le conseil municipal a contracté un contrat de crédit - bail pour une durée de 25 ans et qui s'achèvera en 2024.

Ce crédit - bail comprenait l'achat de bureaux et de 5 emplacements de stationnement ainsi que la « salle de justice » attenante à la Maison des Gardes.

Les bureaux et les parkings ont fait l'objet d'une levée anticipée de l'option d'achat dont l'acquisition des biens a été effectuée par le budget principal de la ville en février 2009.

Le bien restant, à savoir la « salle de la justice » est actuellement louée au restaurant « Le Passiflore ».

La levée d'option des locaux du restaurant « Le Passiflore » a été effectuée à l'échéance du mois de mai 2017 par l'acte notarié signé le 7 juillet 2017.

La clôture de ce budget nécessite de constater pendant 3 années consécutives aucune opérations comptables.

2 – Eléments d'analyse

2 – 1 – Gestion de l'endettement : néant

2 – 2 – Evolution des effectifs : pas de personnel

2 – 3 – Structure du budget estimé pour l'année 2019 :

- **En recette** :
1 156,10 € de reprise anticipée du résultat excédentaire de la gestion 2018 de la section de fonctionnement
- **En dépense** :
1 156,10 € de dépenses imprévues pour équilibrer ce budget.

3 – Perspectives pour l'année 2019 à 2021

Le crédit-bail étant achevé, pour clôturer ce budget annexe et transférer l'intégralité des soldes des comptes vers le budget principal, il conviendra de constater durant 3 années qu'aucun mouvement comptable n'ait été effectué en dehors de la reprise des résultats.